

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2025 – 045**

**Objet : Fourniture, installation et location de quatre bâtiments modulaires pour le groupe scolaire René Cassin  
Procédure d'urgence impérieuse**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique est notamment son article R. 2122-1 concernant l'urgence impérieuse,

**Considérant** que la Commune de Vétraz-Monthoux doit ouvrir trois classes en plus pour la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au groupe scolaire René Cassin,

**Considérant** que le chantier du nouveau groupe scolaire René Cassin, initialement réceptionné en mars 2025 subit un retard imprévisible pour la Commune, sans certitude sur la date de réception effective ;

**Considérant** que le groupe scolaire René Cassin actuel ne peut pas accueillir de classe supplémentaire du fait de l'utilisation de tous les locaux ;

**Considérant** la nécessité impérieuse pour la Commune de Vétraz-Monthoux de disposer, à très brève échéance, d'une solution pour accueillir les élèves hors des locaux du groupe scolaire actuel ;

**Considérant** la nécessité pour la Commune d'assurer la continuité du service public et l'intérêt général ;

**Considérant** que suite à la consultation de plusieurs entreprises, il n'est plus possible de commander l'installation, la fourniture, la location et la désinstallation de bâtiments modulaires pour la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2025, après le 10 juillet 2025 ;

**Considérant** la demande de devis auprès de l'entreprise ALGECO, le 9 juillet 2025, pour la fourniture, l'installation, la location et la désinstallation de quatre bâtiments modulaires pour 3 mois, le temps de la réception du futur groupe scolaire René Cassin ;

**Considérant** le devis de l'entreprise ALGECO, transmis le 10 juillet 2025 pour un montant de 59 910,64 € HT, soit 71 892,77 € TTC (fourniture, l'installation, la location et la désinstallation), 2 187,09 € HT, soit 2 624,51 € (protection des biens loués sans reste à charge), 9 843,76 € HT, soit 11 812,51 € TTC (1 container stockage – eaux usées – 6000L), soit un montant total de 71 841,49 €, soit 86 329,79 € TTC ;

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure avec l'entreprise ALGECO, située 186, Rue de la République, RN 517, BP 15, 69881 MEYZIEU CEDEX, un devis de fourniture, installation et location de quatre bâtiments modulaires ayant les conditions précitées.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce devis à intervenir avec l'entreprise retenue.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

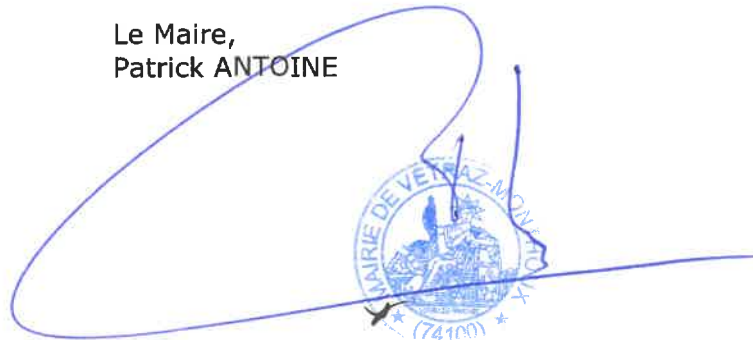
Vétraz-Monthoux, le 17 juillet 2025

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



A large, stylized blue ink signature, likely of the official certifying the document, is written over the text and partially over the official stamp.



The official circular stamp of the Mayor of Vétraz-Monthoux, featuring the town's coat of arms and the text "MAIRIE DE VÉTRAZ-MONTHOUX" and "(74100)". A blue ink signature is written over the stamp.